

Québec, le 12 novembre 2012

Monsieur Christian Roy  
Directeur général  
Collège Gérald-Godin  
15615, boul. Gouin Ouest  
Montréal (Québec) H9H 5K8

**Objet : Suivi de l'évaluation du Plan institutionnel d'aide à la réussite 2008-2012**

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 12 septembre 2012, du deuxième suivi apporté par le Collège Gérald-Godin pour répondre à la recommandation de compléter son analyse des obstacles à la réussite, d'inclure dans son plan des mesures en lien avec les problématiques relevées et de préciser les indicateurs en fonction des objectifs poursuivis.

La Commission constate que le Collège a modifié sa Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIGPE) où il a précisé la liste des principaux indicateurs de réussite ainsi que les modalités de leur mesure et de suivi. L'établissement s'est aussi doté du tableau de bord pour le suivi des indicateurs de réussite en fonction des objectifs poursuivis. Ce tableau de bord contient les cibles visées, les résultats atteints ainsi que la comparaison des résultats du Collège avec les résultats du réseau.

Les actions réalisées par le Collège démontrent que les éléments essentiels pour assurer la mise en œuvre et le suivi efficace du plan de réussite sont dorénavant présents. Ainsi, le Collège a prévu des moyens pour atteindre les objectifs de son plan. La PIGPE prévoit un mécanisme de mise en œuvre qui comprend des actions visant l'amélioration des programmes et établit l'échéancier de leur réalisation. Le Collège précise aussi les principaux responsables de la planification et du suivi de la mise en œuvre des mesures d'amélioration de la réussite. Le Collège a prévu le mécanisme de suivi des résultats de

réussite lui permettant de faire le suivi de la progression du niveau d'atteinte des objectifs, de réviser ces objectifs en fonction des résultats obtenus et de les actualiser, au besoin, de même que de préciser les responsabilités.

Dès l'automne 2012, le Collège prévoit procéder à l'élaboration du Plan de réussite 2012-2015. Ce nouveau plan présentera la perspective dans laquelle le plan institutionnel d'amélioration de la réussite s'inscrira. Un rappel des principaux obstacles à la réussite sera inclus et enfin, une section fera la présentation des priorités d'intervention autour desquelles s'articulera ce nouveau plan de réussite. En conséquence, la Commission estime que le Collège a donné des suites satisfaisantes à cette recommandation.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière

c. c. M. Richard Harnois, directeur des études